

Recommandations relatives à l'utilisation de dossards à puce électronique

Depuis 2017, les arrivées sont désormais jugées à l'aide de puces électroniques placées sur les dossards des élèves. Cela implique :

- une grande vigilance de la part des enseignants lors des inscriptions nominatives de leurs élèves, notamment pour les informations relatives au sexe et à l'année de naissance des élèves (informations fausses = non détection de la puce à l'arrivée = pas de classement)

- un soin particulier apporté par les élèves à leur dossard le jour du cross :

1- ne pas plier le dossard sous peine d'endommager la puce (puce cassée = pas de classement).

2- utiliser obligatoirement les trous prévus sur le dossard pour l'accrocher sur l'abdomen ou le torse à l'aide des épingles à nourrice (dossard perdu = pas de classement).

**MERCI DE TENIR COMPTE
DE CES INDICATIONS !**